

ASSEMBLÉE NATIONALE

RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2445)

N° CF11

AMENDEMENT

présenté par
M. Renault et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--